

## Fonctionnaires : des économies en trompe-l'oeil Antoine Reverchon, *Le Monde*, 3 juillet 2007

Lorsque l'on se prend à douter de la possibilité d'éviter une aggravation du déficit des finances publiques, due au coût du "paquet" d'exonérations et de baisses d'impôts annoncé, l'argument du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, promis par Nicolas Sarkozy, est immédiatement évoqué.

Eric Woerth, ministre du budget, l'a précisé le 21 juin : de 30 000 à 40 000 fonctionnaires ne seront pas remplacés en 2008. L'économie qui en découlerait serait de 1,4 à 1,7 milliard d'euros, selon Bercy. Mais il s'agit là d'une économie par rapport à ce qu'aurait été le budget si la totalité des effectifs avait été remplacée, et non par rapport à la dépense actuelle. Car le départ d'un fonctionnaire ne signifie pas que celui-ci n'émarge plus au budget de l'Etat qui, d'employeur, devient caisse de retraite.

Le montant brut moyen d'une pension s'élevait en 2005 à 1 789 euros par mois pour la fonction publique d'Etat et à 1 175 euros pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière. La rémunération des fonctionnaires variait, en 2005, de 1 300 à 2 000 euros en début de carrière, et de 1 500 à 4 800 euros en fin de carrière. Substituer des pensions à des salaires ne représentera donc pas une diminution des coûts aussi importante qu'il n'y paraît. En 2005, l'Etat rémunérait 5,1 millions de fonctionnaires et pensionnait 2 millions de personnes. Ce dernier chiffre a augmenté de 23,5 % depuis 1995. Le rythme des départs annuels est en effet passé de 55 000 en 1994 à 82 000 en 2004, et devrait atteindre 123 000 en 2010.

La fonction publique a recruté 73 000 personnes en 2004 ; en 2010, même en ne remplaçant qu'un départ sur deux, elle en recrutera plus de 60 000, dont le niveau de rémunération moyen sera plus élevé que celui de leurs aînés, en raison d'une qualification supérieure des recrues. L'économie engendrée risque donc d'être au total fort minime. Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, l'estime à 500 millions d'euros par an. Lorsqu'elles auront produit leurs pleins effets, les mesures d'exonérations de charges et de baisses d'impôts coûteront annuellement 10 à 15 milliards d'euros au budget de l'Etat.